



Le Petit Écho de Mégrit

Juillet 2023

N° 283



Quelques photos estivales de la commune de Mégrit



Mairie

Horaires d'ouverture du 10 juillet au 31 août :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h00

☎ 02.96.84.83.10



mairie.megrit@orange.fr



Mairie de Mégrit



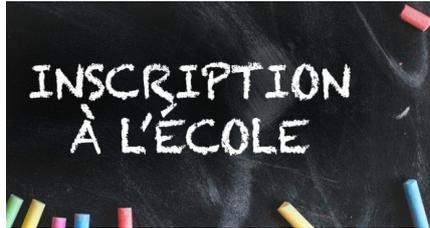
www.megrit.fr

Vie communale

École : inscriptions 2023 - 2024

Les inscriptions à l'école se font à la mairie avec copie du livret de famille et des pages de vaccination du carnet de santé.

La directrice peut répondre à vos questions à l'école ou par téléphone au 02.96.84.83.18 après 16h30.



Cérémonie du 8 mai à Trédias

La cérémonie commémorative de la fin de la Seconde Guerre Mondiale s'est déroulée à Trédias en présence des municipalités des trois communes (Languédias - Mégrit - Trédias) ainsi que des membres de la FNACA le 8 mai dernier.

Les élus ont procédé au dépôt de gerbe au monument aux morts. Puis, la cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Une gerbe a également été déposée sur le monument aux morts de Mégrit ce jour-là.



BreizhGo

Pour l'année 2023-2024, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) est ouverte depuis fin mai.

Cette inscription se déroule en ligne : www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor.

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au 17 juillet 2023. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

HORAÏRES

Médiathèque

Horaires d'ouverture du 10 juillet au 11 août :

Le mercredi de 14h à 17h

Fermée du 14 août au 1^{er} septembre inclus 2023

☎ : 02.96.84.89.97

✉ : mediatheque.megrit@orange.fr

Déchetterie à Broons

Lundi, mercredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Vendredi : 14h - 17h30

☎ : 02.96.84.70.56

RECENSEMENT CITOYEN

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

- **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

- **PAR INTERNET** : <https://www.service-public.fr/>

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

ÉTAT CIVIL

Mariage :

✳ Le 6 mai 2023, ont contracté mariage, Johnny **MOUQUET** et Manuela **LASNEL**.

Décès :

✳ Le 22 mai 2023, est décédé **Jean Yves LAMÉ**. Il a été Conseiller Municipal de 1995 à 2001 et de 2008 à 2018, Adjoint au Maire de 2014 à 2018.

✳ Le 26 mai 2023, est décédée **Régeanne GÉRARD** née **DESCHAMPS**.

URBANISME

- ✳ **BERECHET Emmanuel** (2 bis Les Landes)
 - ↳ Pose d'une clôture
- ✳ **LEGAC Pascal** (10 Les Hautières)
 - ↳ Réfection de la toiture
- ✳ **VISCART Jean-Luc** (15 rue des Perrières)
 - ↳ Construction d'un carport
- ✳ **GAEC de la Ville Boissel** (La Ville Boissel)
 - ↳ Couverture de fumière, extension d'un silo, construction d'un hangar et d'un silo
- ✳ **HINGAND Benoit** (4 La Ville es Noées)
 - ↳ Création d'un hangar non clos
 - ↳ Construction d'un garage
- ✳ **ILLIEN Yann** (8 bis Carmouet)
 - ↳ Construction d'un carport
- ✳ **MORIN Patrick** (1, Le Nid)
 - ↳ Remplacement de menuiseries extérieures, modification des ouvertures et création d'une extension

Vie communale

Les salamandres

Un animal fascinant dans nos fossés

Sur la commune de Mégrit, des salamandres sont régulièrement observées les soirs de pluie, de juillet à novembre.

La salamandre tachetée est un amphibien de l'ordre des Urodèles, facilement reconnaissable par ses taches noires et jaunes caractéristiques de chaque individu.

La période d'activité de la salamandre s'étend de février à novembre. Les animaux sortent la nuit à la recherche de nourriture, ou de partenaires en automne.

Au printemps, dans les fossés, les femelles relâchent trente à quarante larves, qui nagent directement et resteront aquatiques 4 à 6 mois. On parle alors d'animaux ovovivipares.

Les adultes se nourrissent de vers, limaces, cloportes et autres invertébrés.



La salamandre tchetée

Cette espèce possède aussi quelques capacités étonnantes. D'abord, bien que les salamandres possèdent des poumons, ceux-ci sont peu efficaces : les salamandres respirent principalement par la peau. Ce mode de respiration tégumentaire permet à l'oxygène de traverser facilement la peau, puis de rejoindre directement le sang.

Une autre curiosité ? Une salamandre est capable de régénérer entièrement un membre amputé. Imaginez les applications médicales si la science parvenait à comprendre ce super-pouvoir !

Enfin, les salamandres possèdent des glandes spécialisées qui sécrètent un mucus contenant du samandarin, une neurotoxine. Celle-ci protège les adultes des prédateurs.

La salamandre tachetée est donc une espèce fascinante, qui mérite toute notre attention.

En France, elle est protégée et classée espèce déterminante ZNIEFF (c'est à dire que le milieu naturel qui héberge les salamandres tachetées présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants). L'espèce se trouve aussi sur la liste rouge de l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), à cause principalement de la destruction de son habitat.

Pour protéger nos voisins, alliées des jardiniers, et source d'émerveillement pour les enfants, nous pouvons tous faire un petit geste !

Protégeons les habitats : le curage des fossés et la fauche doivent être limités, et fait hors saison de reproduction. De plus, toutes les zones humides et les haies sont des refuges à sauvegarder.

En voiture, ralentissons : les salamandres, comme toutes les petites espèces nocturnes, souffrent du trafic routier.

Partageons nos connaissances et nos observations ! On ne protège que ce que l'on connaît.

Alors, la prochaine fois que vous passerez de nuit sur les routes de campagne, ouvrez l'œil !

Rose BOULLIER

Repas de la commune

Le traditionnel repas communal offert aux personnes de 67 ans et plus aura lieu le **dimanche 8 octobre 2023 à 12h30 à la salle polyvalente.**

Les Conseillers Municipaux passeront déposer une invitation aux personnes concernées courant septembre.

Petites alchimies - Cinérama théâtral

Le 3 mai 2023, a eu lieu un spectacle avec la Compagnie Le combat ordinaire. Antoine De La Roche s'inspire de films cultes, s'empare de ces scénarii et les adapte de façon ludique et jubilatoire. Son objectif est de revisiter la question des genres sur le rythme du vaudeville. Deux petites formes légères et drôles créés chez nous et pour nous ! Lors de cette soirée, organisée par Dinan Agglomération, 34 personnes sont venues se divertir. Le public a été conquis par cette improvisation !



Dates à retenir

- ⌘ **Dimanche 23 juillet** : Courses cyclistes Mégrit - Languédias - Trédias
- ⌘ **Dimanche 3 septembre** : Courses FSGT et Pass organisées par Team Mégrit
- ⌘ **Samedi 23 septembre** : Repas organisé par le Team Mégrit
- ⌘ **Dimanche 8 octobre** : Traditionnel repas de la commune
- ⌘ **Samedi 4 novembre** : Repas organisé par JR Team
- ⌘ **Samedi 11 novembre** : Potée du Club des Ajoncs d'Or
- ⌘ **Dimanche 26 novembre** : Thé dansant Club des Ajoncs d'Or



Médiathèque

Mardi 6 juin à la médiathèque, une petite vingtaine d'enfants est venue à l'animation « Ateliers créatifs sur le thème des mangas », organisée par la médiathèque de Broons et l'Antenne de Mégrit.

Avec Pauline et Lucie, les enfants ont pu réaliser des badges, des grands coloriages manga, des stickers...

L'animation s'est terminée par un goûter offert par la commune. Les enfants étaient ravis et sont repartis avec leurs créations.



Animation « Ateliers créatifs mangas »

Téléthon 2023

La journée nationale de mobilisation 2023 pour le Téléthon sera cette année le samedi 9 décembre.

Afin de mobiliser un maximum de participants pour cette cause, Le Relais des 10 Clochers a décidé d'avancer la date de la traditionnelle randonnée vélo au 15 octobre.

Ce jour-là, le départ se fera de Mégrit à 9h avec un café.

Il y aura un passage dans les 10 communes sans arrêt. Au retour, un repas préparé par l'association du Don du Sang sera servi à Mégrit.

La participation pour les cyclistes sera de 5 € au profit du Téléthon.

À NOTER : Une rando gourmande est organisée à Trémeur le 3 septembre 2023 au profit du Téléthon et du Don du Sang.



Aboiements des chiens

De jour comme de nuit, les aboiements du chien peuvent constituer une réelle nuisance. Ils constituent une source récurrente de conflits entre voisins. Des aboiements continus ou à des horaires tardifs sont en effet une véritable gêne, on ne peut plus profiter de l'extérieur, on ne peut plus dormir d'un sommeil réparateur, et on est rapidement sur les nerfs du fait de l'épuisement.

Mais concrètement, bien que ces nuisances soient réelles et concrètes, sont-elles sanctionnées par la loi ? Faisons le point sur le côté juridique des aboiements du chien.

Il n'existe pas de loi spécifique aux nuisances créées par les aboiements du chien. En effet, il est normal qu'un chien aboie, c'est un comportement naturel qu'on ne peut pas empêcher.

En revanche, comme l'indique l'article R1336-5 du code de la santé publique : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ».

Très clairement, ce texte signifie que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. En d'autres termes, les aboiements de votre chien ne doivent pas porter préjudice aux autres, ce qui constitue la base d'une vie en communauté.

Ateliers seniors



Les activités pour les seniors mises en place par la municipalité au printemps, subventionnées par le plan d'Action de la Carsat « Bien vieillir en Bretagne » ont permis à un groupe de 12 personnes de s'initier à la marche nordique avec la Station Sports Nature de Jugon-Les-Lacs. Selon les séances, ils ont parcouru entre 5 et 7 kilomètres. Il y aura une reprise en septembre pour quelques cours. Merci à Monsieur KERMEUR pour l'encadrement.

Une dizaine de personnes a également pu profiter d'une balade en calèche durant une heure, du bourg en passant par la vallée de Rocherel. Nous remercions Monsieur VILLEMONT pour sa disponibilité.

De nouvelles propositions d'ateliers seront présentées pour l'automne.

Séance de marche nordique



Vie communale

Courses cyclistes : « Piker Mein » et « Circuit de Quélaron »

LES 23 JUILLET ET 3 SEPTEMBRE PROCHAINS, LE TEAM MÉGRIT ORGANISE 3 COURSES CYCLISTES

Le **23 juillet** aura lieu la première édition de la « **Piker Mein** » ouverte aux licenciés Access. Cette course se déroulera sur les communes de Languédias, Trédias et Mégrit. Cette année, le départ et l'arrivée auront lieu à Languédias. Une première boucle de 12 kilomètres sera à parcourir 3 fois pour les Access 3 et 4 à 13h30, puis à 15h30 pour les Access 1 et 2. Le circuit final de 5 kilomètres à Languédias viendra conclure ces deux épreuves.



Circuit « Piker Mein »



À Mégrit, le **3 septembre** se déroulera le désormais traditionnel « **circuit de Quélaron** ». À 10h00, les coureurs FSGT s'élanceront ; à 13h30, les Access 3 et 4 ; puis à 15h30, les Access 1 et 2 prendront le départ.

Pour ces deux dates, la circulation restera ouverte dans le sens du circuit.

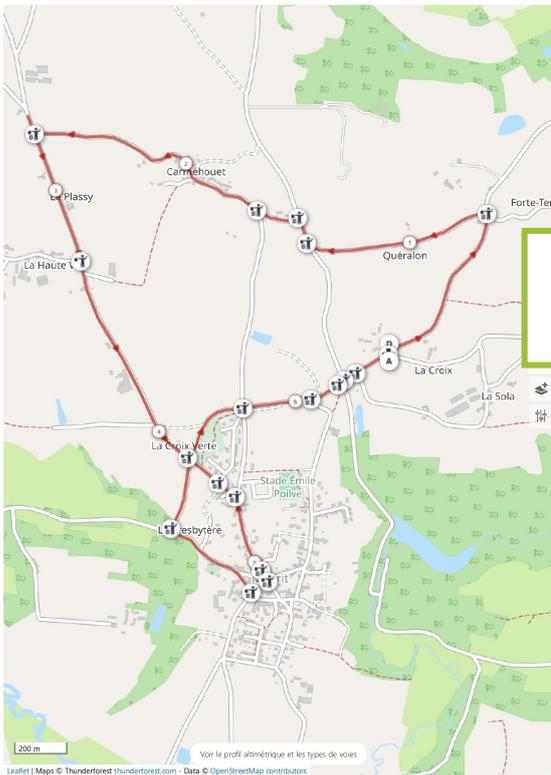
Le Team Mégrit a été endeuillé le 25 juin par la disparition de l'un des siens sur une épreuve en Loire-Atlantique. Chute causée par un chien. Les dirigeants du Team se montreront donc intransigeants sur la sécurité. Toute tentative de forcer le passage, toute insulte envers un signaleur, chien errant ou autre seront automatiquement signalés à la gendarmerie. Celle-ci sera présente sur ces deux journées.

Un sportif, quelque soit sa discipline, ne mérite pas de perdre la vie à cause de l'incivilité de certains. Il y a un an, nous avons évité de peu un drame sur la course de Mégrit. Aujourd'hui, nous avons perdu notre copain Jacky, alors nous demandons du respect pour les bénévoles et les coureurs afin d'éviter un drame sur notre commune.

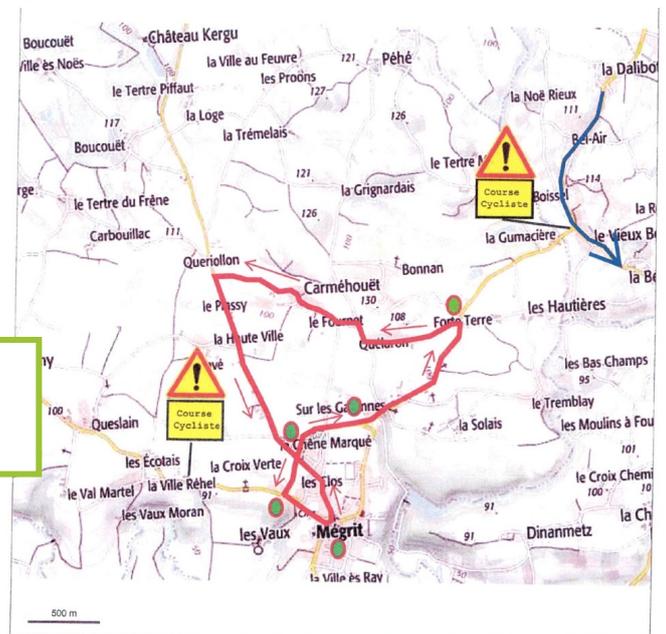
Ne passez que si et seulement si le signaleur vous en donne l'autorisation, ramassez vos animaux domestiques, faites attention à vos enfants, sinon nous serons contraints d'en informer la gendarmerie.

Merci de votre compréhension.

Le bureau du Team Mégrit



« Circuit de Quélaron »



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 14' 58" W
Latitude : 48° 23' 19" N

- Sens de la course
- Circuit course
- Itinéraire conseillé
- Signaleurs sur RD

Départ 10h00 : FSGT
Départ 13h30 : Access 3 et 4
Départ 15h30 : Access 1 et 2

Inauguration du site du Chêne Marqué

Ce jour de présentation officielle du site réaménagé a été l'occasion de faire un point d'histoire sur ce qu'était le Chêne Marqué il y a quelques années. Cette carrière a appartenu à la famille Cocheril puis à la famille Hillion.

Certains Mégritiens présents se souviennent : ils sont venus travailler au Chêne Marqué, parfois l'espace de quelques semaines en apprentissage, pour d'autres plusieurs mois et pour certains encore plusieurs années.

Ce site est riche en souvenirs, des bons, des plus difficiles, riche en émotions lorsqu'ils repensent aux tâches à accomplir dans des conditions qualifiées aujourd'hui de spartiates.

En effet, on peut voir aujourd'hui, principalement une étendue d'eau surmontée d'une façade de granit, mais il s'agit de comprendre et d'imaginer ce qu'il se faisait ici il y a une quarantaine d'années.

Il faut donc imaginer, ce trou d'eau vide, avec des hommes au fond, présents pour dynamiter le granit afin d'en extraire des roches de grosse taille, les remonter en hauteur à l'aide d'un chariot et d'un treuil (outils que vous avez vus en faisant le tour du site), plus tard une grue est venue soulager ce difficile travail.

D'autres hommes présents devant les cabanes de chantier étaient à genoux, à tailler des blocs de pierre toute la journée sans protection, sans gants, à mains nues. Les outils étaient le marteau, le poinçon, la masse, la barre à mines. Eh oui, impensable pour les nouvelles générations de travailler dans ces conditions...C'était une autre époque...

L'expression bien connue « apporter sa pierre à l'édifice » a tout son sens aujourd'hui.

Nous pouvons remercier ces travailleurs qui peuvent être fiers d'avoir apporté « leur pierre » à la construction de beaux villages bretons tel que Mégrit pourvu d'un magnifique patrimoine granitique avec ses maisons, manoirs, croix, chapelles, église, châteaux.



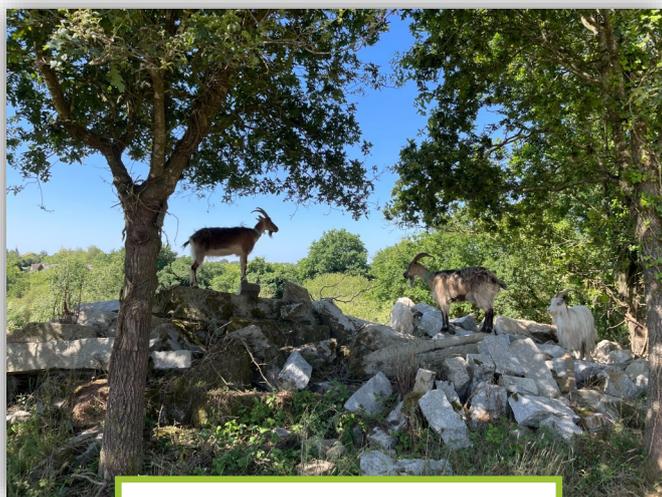
Taillleurs de pierre

Sur ce site, les tailleurs de pierres ont été présents jusqu'en **1983**, puis par la suite, il est devenu un endroit d'extraction, la pierre n'était plus taillée sur place, elle était envoyée dans les communes voisines. A l'arrêt de son exploitation, le site a été délaissé, et la nature y a repris ses droits. L'eau, la végétation ont recouvert peu à peu l'ensemble, et on ne pouvait plus y accéder. La commune a racheté le site en 2019 aux consorts Hillion avec pour objectif son ouverture au public. L'idée a très vite été de le laisser à l'état naturel avec sa végétation, son granit apparent, tout en installant des aménagements afin de cheminer autour de ce plan d'eau, de pouvoir y pêcher, se détendre à l'ombre ou venir pique-niquer.

La présence des chèvres, permet l'entretien des endroits difficiles d'accès. Le but est de laisser la nature très présente afin d'y trouver de la fraîcheur même s'il y aura toujours des mauvaises herbes à pousser. Il ne s'agit pas d'artificialiser cette nature : il y aura de l'entretien, et c'est le prix à payer pour conserver un patrimoine comme celui-ci. C'était d'ailleurs le souhait des anciennes municipalités qui avaient envisagé et réalisé cette acquisition.

Eh oui, s'il y a des volontaires pour venir débroussailler de temps en temps, le lieu est ouvert aux bonnes volontés...

La réhabilitation du site permet désormais au plus grand nombre de s'y promener et aux randonneurs aguerris de s'y balader en rejoignant le sentier des Picotous par la carrière du Maroc au sud du site.



L'entretien par les chèvres

Vie communale

Lors de l'inauguration du site du Chêne Marqué



Informations diverses

Pass'Sport saison 2023 - 2024

Le Pass'Sport est une aide forfaitaire (allocation sportive) versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune de **6 à 30 ans**. Elle permet de réduire le coût des frais d'inscription que l'on doit payer en s'inscrivant. L'aide de 50 € pour une inscription dans un club sportif est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 et s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires. Plus d'informations sur le site servicepublic.fr

Prévention solaire

UN PROJET DE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SOLAIRE À DESTINATION DES BRETONS...

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. Et c'est précisément parce qu'elle n'est pas considérée comme une région à risque que nous nous protégeons moins des UV (rayons ultraviolets) qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs. Afin de sensibiliser chacun aux risques solaires et aux bonnes pratiques, une campagne de communication est lancée par les CPAM, la Direction régionale du service médical et les MSA de Bretagne.

LES ENFANTS ET LE SOLEIL

Dès le plus jeune âge, la protection du soleil est primordiale pour protéger la santé des enfants. La peau des enfants est plus fine, par conséquent plus fragile que celle d'un adulte. Les rayons UV sont donc plus nocifs pour eux. **Il est primordial de limiter l'exposition des enfants au soleil.**

Les coups de soleil de l'enfance, même s'ils ne paraissent pas graves sur le moment, peuvent être à l'origine de cancers de la peau à l'âge adulte.



Feux de forêt et de végétation

AYONS LES BONS RÉFLEXES !

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.

Un simple geste peut détruire des habitations, des entreprises et des campings, menacer des vies humaines, avoir de graves conséquences sur la nature et tuer des animaux.

Alors ayons les bons réflexes, surtout en cette période de sécheresse.

Comment éviter les départs de feux ?



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Navettes estivales 2023



Dinan Agglomération déploie, depuis 2019, des navettes estivales gratuites à destination du littoral, de Dinan et de la base de loisirs de Bétineuc du 3 juillet au 3 septembre 2023. Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les navettes circulent normalement pendant les jours fériés.

⇒ RÉSERVATION

La réservation n'est pas obligatoire mais recommandée pour les 2 circuits, si vous êtes en bout de ligne et que vous souhaitez assurer votre place. Les navettes sont équipées de porte-vélos (réservation obligatoire pour les vélos).

La réservation est gratuite par téléphone au **02.96.68.31.39** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

Le **samedi de 8h à 12h**, uniquement pour des renseignements concernant le service.

Les réservations doivent être faites avant 17h (pour un trajet du mardi au samedi) **et au plus tard le vendredi à 17h** (pour un trajet le dimanche et lundi).

N'hésitez pas à consulter le site de **Dinan Agglomération** à l'adresse www.dinan-agglomeration.fr (Rubrique « Urbanisme, habitat et & mobilité » - « Transports et mobilités » - « Navettes estivales »)

